

Informations de base	
2019/2520(RPS) RPS - Actes d'exécution	Procédure terminée
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de clothianidine, de cycloxydim, d'époxiconazole, de flonicamide, d'haloxyfop, de mandestrobine, de mépiquat, de Metschnikowia fructicola, souche NRRL Y-27328, et de prohexadione présents dans ou sur certains produits Subject 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sécurité alimentaire	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/01/2019	Publication du document de base non-législatif	D059754/02	
16/01/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/03/2019	Décision du Parlement	T8-0195/2019	Résumé
13/03/2019	Résultat du vote au parlement		